

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 16 octobre 2023**

**Délibération n° CP-2023-2596**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Grand Plateau - Désignation de représentants de la Métropole

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

**Commission permanente du 16 octobre 2023****Délibération n° CP-2023-2596**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Grand Plateau - Désignation de représentants de la Métropole

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

L'association La Manufacture des mobilités actives a été créée le 25 février 2022. Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2022, l'association a pris la dénomination Grand Plateau.

Son siège social est établi à Villeurbanne.

Son objet social est d'accueillir, mettre en relation, faire coopérer les acteurs intervenants dans le secteur du vélo et des micromobilités urbaines afin de favoriser le développement des projets et l'échange entre ces acteurs sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Les missions de l'association sont les suivantes :

- accueillir et sous-louer des espaces d'atelier, de stockage et de bureaux,
- connecter les acteurs de la filière du vélo et des micromobilités entre eux pour favoriser les synergies partenariales et les relations d'affaires,
- faire coopérer les acteurs résidents en créant des "communs" matériels et immatériels.

L'association est locataire d'un ancien site industriel, propriété de la Métropole, sis 40 rue Decomberousse à Villeurbanne (69100), dans lequel elle met en œuvre son action et gère les activités exercées sur ce site.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2023 a modifié l'article 5 des statuts, pour conférer à la Métropole la qualité de membre de droit de l'association Grand Plateau, dans la catégorie des membres partenaires, dispensée de cotisation annuelle.

La participation de la Métropole à la gouvernance de l'association doit permettre de partager les objectifs et ambitions communes sur la filière vélo et le développement d'un tiers-lieu de référence sur cette filière.

En effet, les objectifs de la Métropole sur le volet économique de la filière "vélo et micromobilités" sont ambitieux et pluriels. Il s'agit de :

- faire de la Métropole la référence inspirante pour l'économie du vélo, dans le cadre de la structuration de la filière française,
- réinventer la filière productive du vélo, illustrant le futur de l'industrie.

Les acteurs socio-économiques du secteur de la mobilité active sont aujourd'hui rassemblés au sein du pôle de compétitivité CARA et plus de 110 entreprises industrielles et de services sont présentes sur l'ensemble du territoire, offrant des opportunités de création d'emplois durables, non délocalisables dans les activités productives. L'hébergement et la croissance durable des entrepreneurs de la filière du vélo au sein de Grand Plateau, le tiers-lieu de leurs activités productives, est donc une priorité en matière de soutien à un développement économique à impacts positifs.

## II - Modalités de représentation

Les membres de l'association sont des personnes physiques ou morales qui interviennent dans les secteurs des mobilités actives, des véhicules intermédiaires et des micromobilités. Parmi eux, le pôle de compétitivité CARA et la Métropole sont statutairement membres de droit.

L'assemblée générale se compose de l'ensemble des membres de l'association, organisés en 3 collèges de votes, correspondant aux catégories suivantes : les résidents du site Grand Plateau, les structures externes souhaitant bénéficier des services de l'association et du site Grand Plateau hors hébergement ainsi que les partenaires externes.

Les votes s'expriment au sein de chaque collège et sont pris en compte de manière proportionnelle puis pondérés selon la répartition suivante :

- 80 % pour le collège 1,
- 10 % pour le collège 2,
- 10 % pour le collège 3.

Conformément à ses statuts modifiés, l'association Grand Plateau est administrée par :

- un bureau resserré composé de 5 membres (Président, Trésorier, Vice-Président Animation et vie du site, Vice-Président Communs et services, Directeur de l'association),
- un bureau élargi composé du bureau resserré et des 2 membres de droit de l'association : pôle de compétitivité CARA et Métropole.

Le bureau élargi est le garant du respect de la vision et de la mission du Grand Plateau. Il traite des sujets stratégiques et externes, à savoir :

- la feuille de route du Grand Plateau,
- les partenariats, la communication et les événements extérieurs,
- la validation de l'entrée à l'assemblée générale des partenaires,
- le projet Grand Plateau 2 qui a pour objectif la création du site pérenne 2027.

Il se réunit 4 fois par an. Les décisions sont prises à la majorité des voix de l'ensemble des membres ayant voix délibératives.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver l'adhésion de la Métropole à l'association Grand Plateau et de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de l'assemblée générale et du bureau élargi de l'association ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'adhésion de la Métropole à l'association Grand Plateau.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer tout acte relatif à cette adhésion et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Désigne** madame Emeline Baume en tant que titulaire et monsieur Jean-Claude Ray en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale et du bureau élargi de l'association.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 17 octobre 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-311625-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
---